



# Le Saint-Siège

---

DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II  
LORS DE LA PRÉSENTATION DES LETTRES DE CRÉANCE  
DU NOUVEL AMBASSADEUR DE TUNISIE  
PRÈS LE SAINT-SIÈGE\*

Vendredi 18 mai 2001

*Madame l'Ambassadeur,*

1. Je suis heureux d'accueillir Votre Excellence au Vatican à l'occasion de la présentation des Lettres qui L'accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne près le Saint-Siège.

Je vous remercie des paroles courtoises que vous m'avez adressées et je vous saurais gré de transmettre à Son Excellence Monsieur Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République, mes vœux cordiaux pour sa personne et pour ses compatriotes. Dans le souvenir de l'accueil chaleureux qui m'a été réservé lors de ma visite à Tunis, je demande au Très-Haut d'accorder à tous les Tunisiens de poursuivre avec courage leurs efforts en vue de l'édification d'une nation solidaire et fraternelle où chacun puisse trouver une réponse convenable à ses justes aspirations et vivre dans la justice et dans la paix.

2. Dans votre discours, vous avez souligné l'attachement de la Tunisie à la liberté de conscience et au libre exercice de tous les cultes. La généreuse tradition d'hospitalité du peuple tunisien et le respect dont il sait témoigner à ses hôtes sont en effet bien connus et font honneur à toute la nation. Je me réjouis vivement de la part que prend votre pays, depuis de nombreuses années, dans l'instauration d'un dialogue sincère entre les cultures et entre les religions. Cet engagement est une contribution importante à l'établissement de relations toujours plus solidaires entre les communautés humaines et religieuses. En effet, ainsi que je l'ai écrit dans mon *Message pour la Journée mondiale de la paix du 1er janvier 2001*, "le dialogue porte à reconnaître la richesse de la diversité et dispose les âmes à l'acceptation réciproque, dans la perspective d'une collaboration authentique, répondant à la vocation originelle à l'unité de la famille humaine tout entière" (n. 10).

Pour qu'un tel dialogue puisse se poursuivre et se développer dans la vérité, il est indispensable que les États assurent à tous les citoyens et à toutes les personnes qui vivent sur leurs territoires une pleine liberté religieuse, respectant ainsi la conscience de chaque personne, qui doit pouvoir se déterminer librement et de manière responsable en matière religieuse, étant sauf ce qui relève du bien commun.

3. Comme vous le savez, le respect de la dignité de la personne, dans tous les domaines de l'existence, est pour l'Église catholique un principe essentiel qui doit guider tous les responsables de la vie publique. Par ailleurs, l'expérience montre aussi que l'ignorance de la valeur transcendante et des droits fondamentaux de la personne humaine ne peut que conduire à la violence et à l'instabilité.

Pour qu'il puisse être une composante constitutive et constante de la vie sociale, le respect de la personne doit être inculqué dès le plus jeune âge, à travers l'éducation à laquelle tous, garçons et filles, doivent pouvoir également accéder. Je me réjouis de savoir qu'en Tunisie, un effort important est accompli pour permettre l'accession de tous les jeunes à la connaissance. Il est nécessaire en effet que chacun puisse être aidé à parvenir au plein épanouissement de ses capacités humaines et spirituelles personnelles. Toutefois, l'éducation doit aussi permettre d'ouvrir les esprits à la solidarité et au respect mutuel entre les personnes et entre les communautés humaines et religieuses, car la promotion du bien de l'individu doit être associée au service du bien commun. Ainsi pourra se développer une prise de conscience renouvelée de la dignité humaine et du caractère inaliénable des droits fondamentaux de toute personne. Dès lors, c'est dans cette perspective que tout citoyen doit pouvoir exercer pleinement les droits qui découlent de sa dignité humaine et contribuer librement à la vie sociale et politique de la communauté nationale, permettant à chacun de mettre sa compétence au service de la société.

4. L'actualité de ces dernières semaines, notamment en Terre Sainte, montre l'urgence de travailler avec toujours plus d'audace à la promotion du droit des peuples à vivre en paix et dans la sécurité. Je voudrais redire, une fois encore, que la violence ne peut pas résoudre les problèmes de coexistence entre les peuples; elle ne peut que rendre encore plus difficile leur résolution. Seule la recherche de la justice, dans la confiance mutuelle et en conformité avec les lois internationales, peut contribuer à conduire l'humanité sur les chemins d'une paix véritable, où les droits de chaque peuple à l'existence et au développement sont respectés. J'encourage les efforts accomplis par votre pays, en harmonie avec la communauté internationale, pour que se réalisent partout dans le monde, et en particulier au Moyen-Orient, de nouvelles avancées vers la paix et la solidarité entre les nations.

5. Par votre intermédiaire, Madame l'Ambassadeur, je voudrais saluer chaleureusement l'Évêque de Tunis et toute la communauté catholique de votre pays. Je connais leur attachement à la Tunisie, leur estime pour sa culture et leur désir de poursuivre un dialogue sincère et fraternel avec les croyants de l'Islam. Au début de ce nouveau millénaire, je saisis cette occasion pour

inviter les catholiques à grandir toujours plus dans leur foi, dans une profonde communion entre eux et avec toute l'Église, pour que, par leur témoignage de vie au service de Dieu et de leurs frères, ils soient des artisans audacieux de paix et de fraternité, dans le respect de tous.

6. Alors que vous inaugurez votre mission, je vous offre mes vœux cordiaux pour la noble tâche qui vous attend. Soyez assurée, Madame l'Ambassadeur, que vous trouverez ici, auprès de mes collaborateurs, l'accueil attentif et compréhensif dont vous pourrez avoir besoin.

Sur Votre Excellence, sur sa famille ainsi que sur le peuple et sur les responsables de la Nation tunisienne, j'invoque de grand cœur l'abondance des Bénédiction du Tout-Puissant.

---

*\*Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. XXIV, 1 p.992-994.*

*L'Osservatore Romano 19.5. 2001 p.7.*

*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n. 23 p.8.*

© Copyright 2001 - Libreria Editrice Vaticana

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana